
Arrêté ministériel portant agrément du Service d'aide sociale aux justiciables de l'arrondissement judiciaire de Liège II asbl, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, le service d'aide sociale aux justiciables de l'arrondissement judiciaire de Liège II asbl, sis rue Saint Lambert 84, à 4040 Herstal, est agréé en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

Le service d'aide sociale aux justiciables de l'arrondissement judiciaire de Liège II asbl, est agréé pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire de Liège,
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire de Liège,
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire de Liège.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.